

N°5 | Mars 2015

La RÉTROSPECTIVE

20
14



DANS CE NUMERO



Syndicat
Mixte
de Pays
du Libournais **2**



Schéma
de
Cohérence
Territoriale **3**



LEADER **4**

PAGES **5-6**

En bref &
perspectives 2015 ...

Pays du Libournais

EDITO

Avec la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), premier volet de la réforme de la décentralisation entreprise par le gouvernement, une nouvelle organisation territoriale est appelée à se mettre progressivement en place. Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté Urbaine de Bordeaux s’est mue en Métropole, avec des compétences plus étendues. La réforme en cours va modifier l’équilibre existant entre les communes, les EPCI, le Département et la future grande région. Les changements à l’œuvre ne doivent pas nous effrayer. Au-delà de l’émergence d’un « mastodonte territorial » à nos portes, des opportunités sont à saisir, dès lors que notre Pays du Libournais sera en capacité de se présenter comme un interlocuteur acteur du dynamisme et de l’attractivité girondine.

Pays ou Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR), notre établissement public poursuit, depuis sa création, le même objectif : être un outil au ser-

vice de la coopération entre les collectivités, à travers un dialogue permanent et renouvelé entre les élus des 137 communes du Pays du Libournais, afin de construire et de faire vivre, ensemble, le meilleur projet de territoire. Apporter de la cohérence et être un lien entre nos collectivités, telle est notre ambition depuis près de 15 ans.

Un temps « automatique », notre transformation en Pôle a finalement nécessité, après un coup d’envoi lancé par les délégués syndicaux le 8 décembre dernier, les délibérations concordantes des 7 EPCI concernés.

La transformation est aujourd’hui en marche. Modification et modernisation des statuts vont participer à renforcer la légitimité de notre action, au niveau de :

- la mise en œuvre prochaine du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT),
- la **coordination des politiques touristiques**, à travers le soutien aux activités de l’Union des Offices de Tourisme en Libournais,
- la **contractualisation** régionale,

- la **mobilisation des fonds européens**, à travers notamment l’animation d’un futur programme LEADER,
- l’**instruction du droit des sols**, pour le compte de quelques communes donneuses d’ordres.

Un temps délaissé, l’échelon communal réapparaît avec le PETR et sa conférence des maires. Conforté, le Conseil de Développement, émanation des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs, devient territorial. Le réseau d’acteurs, publics et privés, ainsi constitué va devoir maintenant s’organiser autour d’un projet territorial mêlant notamment des actions en matière de développement économique, d’aménagement de l’espace et de promotion de la transition écologique. Lors de sa réinstallation, à l’issue des élections municipales et communales, le Pays s’est organisé pour cela. Une équipe volontaire et compétente est aujourd’hui au service du projet et à votre disposition.

Marcel BERTHOME,
Président du Pays du Libournais

Une nouvelle équipe



Gérard CESAR

1^{er} Vice-Président
Relations Institutionnelles



Antoine GARANTO

2^{ème} Vice-Président
Tourisme et culture



Marcel BERTHOME

Président



Alain VALLADE

3^{ème} Vice-Président
Finances



Jean-Philippe LE GAL

4^{ème} Vice-Président
SCoT



Bruno BELTRAMI

5^{ème} Vice-Président
Partenariat Public Privé
et Communication



Anne-Marie ROUX

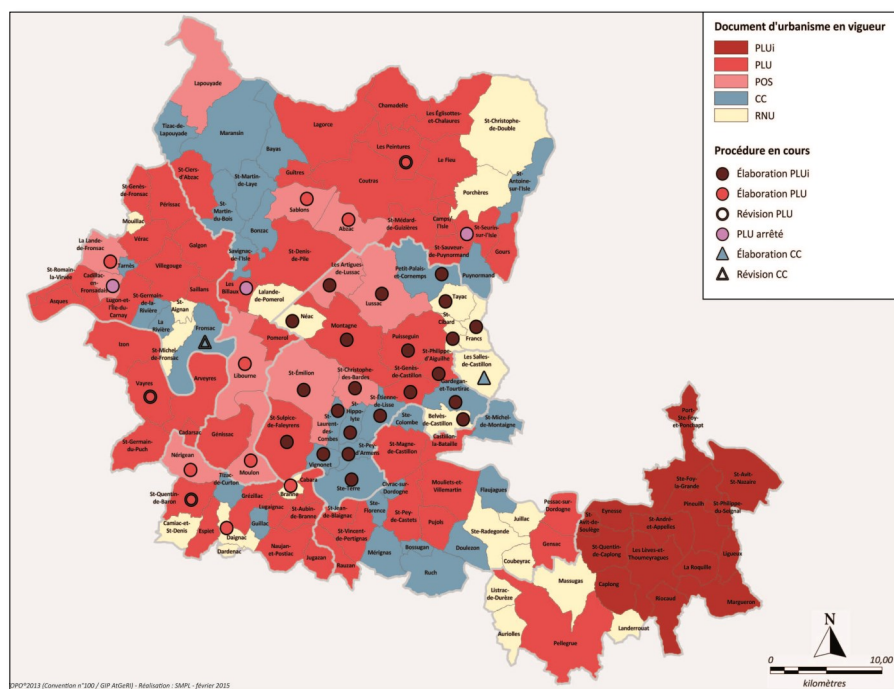
6^{ème} Vice-Présidente
Economie et Emploi



Thierry BLANC

7^{ème} Vice-Président
Développement écologique

Le suivi des procédures d'urbanisme



En vertu de sa délégation du Comité Syndical, le Bureau est l'organe chargé du suivi de l'ensemble des démarches d'urbanisme. Il préfigure l'organisation qui, une fois le SCoT approuvé et exécutoire, évaluera la notion de « compatibilité » qui devra exister entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux (PLU(i), voire POS, et cartes communales).

En 2014, 4 PLU ont été arrêtés : Cadillac-en-Fronsadais, Chamadelle, Saint-Seurin-sur-l'Isle et Les Billaux. Pour cela, chacune des 4 communes ont dû demander une dérogation au principe de constructibilité limitée (article L.122-2 du Code de l'Urbanisme), afin que leur projet puisse intégrer l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones agricoles ou naturelles. Dans le même esprit, et pour permettre la formalisation du projet ambitieux de développement économique sur la commune de Saint-Magne-de-Castillon, la Communauté de Communes Castillon-Pujols a sollicité

une dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de 12,9 hectares de zones agricoles.

13 communes ont, par ailleurs, fait évoluer leur document d'urbanisme, soit par voie de modification ou de modification simplifiée, qui dans 2 cas a conduit, là aussi, à déroger à la règle de la constructibilité limitée.

Enfin, le Syndicat de Pays s'est positionné, en tant que territoire limitrophe, sur le PLU de la CdC Dordogne-Eyraud-Lidoire, en Bergeracois

Au-delà, l'année 2014 aura été marquée par la concertation autour de l'arrêt du projet de *Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)* d'Aquitaine, que chaque SCoT d'Aquitaine doit et devra prendre en compte. Initié par la loi portant *Engagement National pour l'Environnement* (dite Grenelle II) de juillet 2010. Il constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Bleue (TVB) régionale (réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques) en articulation avec les échelles de mise en œuvre locale (SCoT ou PLU).

Contestable méthodologiquement et associant insuffisamment les acteurs locaux concernés, l'ensemble des SCoT d'Aquitaine ont unanimement demandé une révision de la cartographie support du document.

Le PADD de nouveau débatu !

Le 8 décembre, le Comité Syndical du Pays du Libournais s'est réuni pour débattre une seconde fois des grandes orientations du PADD du SCoT, arrêtées, avant les élections municipales, le 7 novembre 2013.

Ni prescriptif, ni explicatif, le PADD fixe les objectifs politiques poursuivis, et les décline en 10 grandes orientations :

1. Adapter l'accueil démographique à chaque potentiel local ;
2. Calquer l'offre globale de loge-

ments, par territoire, aux besoins avérés issus de parcours résidentiel complexe ;

3. Conforter l'économie locale et développer l'emploi ;
4. Irriguer le territoire de services et équipements de proximité ;
5. Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur du projet ;
6. Conforter l'accessibilité au territoire ;
7. Concevoir une urbanité durable, entre tradition et innovation, garante de la qualité du cadre de vie ;
8. Prévenir les risques et diminuer les nuisances ou les pollutions ;

9. Garantir une gestion équilibrée des ressources ;

10. Œuvrer à la (re)constitution d'un réseau écologique essentiel à la biodiversité.

Contact // Jean-Charles JOURDAN

➔ **Document PADD du SCoT disponible sur demande**



LEADER : de quoi s'agit-il ?



Acronyme pour *Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale*, LEADER est un programme de mise en œuvre de mesures de développement, finançable dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne, à travers le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

En France, pour la période 2014-2020, ce sont les territoires, déjà organisés, qui ont été ciblés pour porter une candidature. Caractérisé par un périmètre d'intervention bien identifié, un projet de développement pluriannuel associant une pluralité d'acteurs locaux (publics et privés), ce sont 25 Pays et 2 Parcs Naturels Régionaux qui peuvent, en Aquitaine, attester de l'organisation requise. 14 d'entre eux portaient d'ailleurs déjà une stratégie locale de développement dans le cadre du précédent programme.

Dans le cadre de la recherche des futurs territoires LEADER, le Conseil Régional d'Aquitaine a lancé, le 15 juin, un appel à projets, suite à un appel à manifestation d'intérêt clos le 31 mai. Pour la première fois depuis sa création, le Syndicat de Pays s'est engagé dans le portage d'une candidature, en partenariat avec son Conseil de Développement.

Si la thématique de la stratégie portée par le Pays du Libournais est connue depuis le stade de l'appel à manifestation d'intérêt, la stratégie elle-même a été totalement repensée en concertation avec l'ensemble des acteurs du Pays du Libournais. Ainsi, au cours du dernier trimestre, se sont succédées quelques temps forts, qui ont pris la forme d'un séminaire (2 octobre à Saint-Magne-de-Castillon), d'une réunion publique (16 octobre à Libourne), d'ateliers de travail *Clim'Agri* (6 et 20 novembre à Lussac), et d'un Comité Syndical de clôture, le 8 décembre à Libourne.

La perspective de la mise en œuvre du programme LEADER est la possibilité de soutenir des opérations permettant, au sein du Pays du Libournais, l'organisation et l'adaptation aux évolutions économiques et sociétales, à travers la mutualisation des compétences et la concertation entre les différents acteurs publics et privés, qui se retrouveront au sein du futur comité de programmation, qui aura en charge la sélection des projets subventionnés, ainsi que la gestion d'une enveloppe de FEADER de quelques 1.5 million d'euros.

Contact // Jean-Charles JOURDAN

Clim'Agri

Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, tel est l'objectif national que relaie la démarche *Clim'Agri*, portée en Gironde par le Conseil Départemental et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Territoire à l'enjeu agricole marqué, le Pays du Libournais a engagé, dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER, une réflexion de fond sur la contribution que pouvait apporter l'agriculture et la forêt à la stratégie locale de développement, dont un des objectifs sous-jacent est la réduction globale des consommations énergétiques d'origine fossile et des émissions de GES.

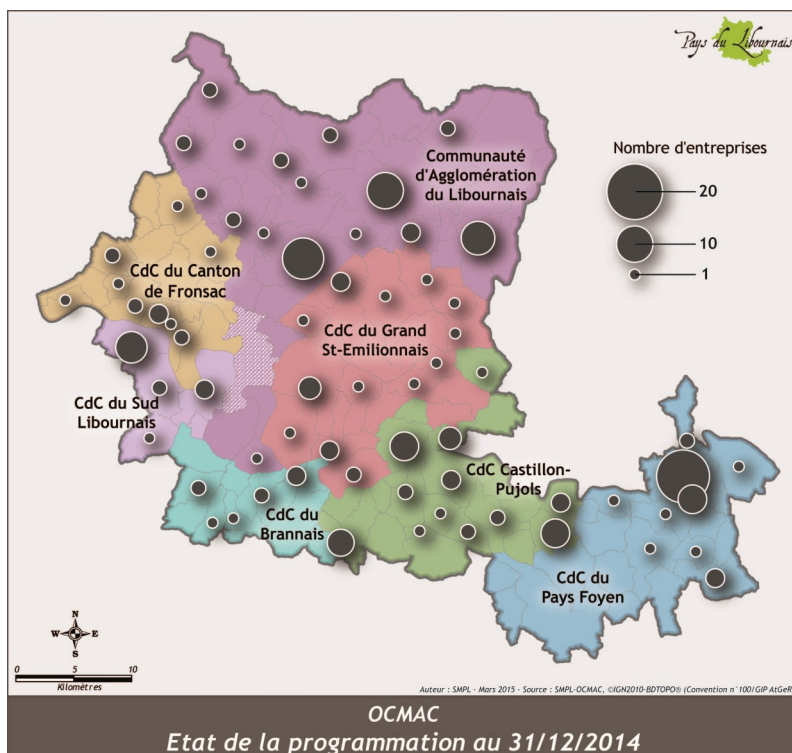
En couplant *Clim'Agri* à LEADER, le Syndicat de Pays a pu, au-delà, disposer, d'un véritable diagnostic agricole et sylvicole territorialisé, et estimer l'impact Energie et GES des activités libournaises. A partir de là, un plan d'actions a été co-construit et les meilleures solutions ont été scénarisées. Intégrée, in fine, dans la stratégie territoriale globale, l'opérationnalité de la démarche *Clim'Agri* est conditionnée à la capacité des acteurs locaux à s'approprier, à travers leurs projets, les enjeux climatiques et énergétiques.



Contact // Jean-Charles JOURDAN

OCMAC : vers une fin programmée

La mise en œuvre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce s'est poursuivie cette année encore au rythme de 2 comités de programmation (février et juillet). 25 nouvelles entreprises sont venues grossir une liste déjà importante de bénéficiaires. 155.453 € ont été de nouveau attribués. 2015 marquera la fin de la mise en œuvre de l'opération, débutée en 2005, malgré une enveloppe départementale complémentaire de 50.000 €.



185

entreprises soutenues depuis 2006.

1.290.522 €

de subventions attribués.

1.754.749 € HT

de travaux réalisés par des entreprises du Pays du Libournais

5.617.813 € HT

de travaux totaux occasionnés.

Contact // Isabelle BYTNAR

Union des OT en Libournais : gouvernance touristique renouvelée

Depuis le mois d'avril, l'association *Union des Offices de Tourisme en Libournais* a pris officiellement le relai du Syndicat de Pays dans la mission d'animation et de coordination des politiques touristiques, à l'échelle du Pays du Libournais. Pour l'aider dans son démarrage, le Syndicat de Pays, outre le versement d'une subvention de fonctionnement, met gracieusement à disposition de l'association des locaux.

Contact // Antoine GARANTO

Vice-Président du Syndicat de Pays en charge du Tourisme
Président de l'Union des Offices de Tourisme en Libournais

Une société civile en ordre de marche

Le 24 juin, le Conseil de Développement du Pays du Libournais s'est réinstallé lors d'une assemblée générale au cours de laquelle, Madame Agnès CHAUVEAU a été prolongée dans son mandat de Présidente. 40 personnes composent désormais ce groupe de réflexion, organisé autour de 3 nouvelles commissions de travail dédiées au projet de territoire : 1. Développement économique et Emploi, 2. Développement écologique, 3. Développement touristique et culturel. Toujours doté d'un pouvoir consultatif, libre de se saisir de toute question d'intérêt territorial, le Conseil de Développement devra dorénavant élaborer, chaque année, un rapport d'activités, qui fera l'objet d'un débat devant le comité syndical du futur PETR.

Contact // Agnès CHAUVEAU

Présidente du Conseil de Développement du Pays du Libournais

ILS SONT PARTIS ...



Delphine LABEYRIE, occupait le poste de chargée de mission Développement touristique depuis décembre 2009. En mars, elle décidait d'arrêter sa collaboration avec le Syndicat de Pays, pour prendre le poste de directrice adjointe de l'Arche des Métiers du Cheylard, en Ardèche, outil de vulgarisation de la culture scientifique, technique et industrielle de la région des Boutières.

jointe de l'Arche des Métiers du Cheylard, en Ardèche, outil de vulgarisation de la culture scientifique, technique et industrielle de la région des Boutières.



Michel CACHARD, transfuge du Syndicat Touristique du Grand Libournais, incarnait, depuis la création du Syndicat de Pays, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage touristique, ainsi que la coordination entre les différents offices

de tourisme. En août, il a pris sa retraite, non sans toutefois poser sa candidature pour intégrer le Conseil de Développement du Pays du Libournais.

Un PETR en place d'ici le 1^{er} juillet

Le 24 mars s'est achevée la période de consultation des EPCI pour accepter la transformation du Pays en Pôle proposée par le Comité Syndical.

A l'issue de l'examen des projets de nouveaux statuts, par ce même comité, chacun des 7 EPCI doivent les entériner individuellement, et ce le plus rapidement possible, afin de permettre au futur Pôle de pouvoir exercer l'instruction du droit des sols des communes qui l'ont sollicitées.

Contact // Jean-Charles JOURDAN

Le compte à rebours du SCoT

L'arrêt du SCoT en 2015 par le Comité Syndical constitue une étape majeure parce qu'elle donne le coup d'envoi de l'ultime étape avant l'approbation du document et son opposabilité, incarné par le troisième et dernier volet du document SCoT : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui précise les moyens d'actions du SCoT, répartis en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement.

Le DOO doit apporter une réponse à chaque objectif abordé dans le PADD. Il précise les objectifs à quantifier dans les domaines fixés par la loi et dans les conditions définies par celle-ci, telle que la consommation d'espaces.

36.500 nouveaux habitants à l'horizon de 2030 représentent l'enveloppe maximum de développement démographique théorique convenue. Quelles modalités de répartition adopter au niveau des 137 communes du Pays du Libournais ; combien de logements, de quels types, correspondent à cet objectif ; quelles superficies d'espaces agricoles ou naturels devront être urbanisés, sont quelques-unes des questions auxquelles le Comité Syndical du Pays devra trouver des réponses, d'ici la mi juillet, date prévisionnelle d'arrêt du SCoT.

Organisé autour de l'ambition de participer à la dynamique métropolitaine bordelaise, le Pays du Libournais revendique d'être « territoire ressources », à partir d'une identité puissante fondée sur des vignobles emblématiques et sur un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver. Cette ambition est mise en œuvre à travers une organisation territoriale structurée autour de centralités garantes des proximités et des mixités, sociales et fonctionnelles, et de conditions d'accessibilité avantageuses.

Contact // Jean-Charles JOURDAN



ADMINISTRATION

Jean-Charles JOURDAN

Directeur / Chef de Projet

05.57.55.00.72

contact@paysdulibournais.eu

Emilie RICARD

Assistante de direction

05.57.55.00.70

contact@paysdulibournais.eu

Isabelle BYTNAR

Secrétaire/Comptable

05.57.55.00.74

contact@paysdulibournais.eu

AMENAGEMENT

Elsa FULCRAND

Chargée d'études

05.57.55.00.75

scot@paysdulibournais.eu

SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS

73, route de Paris
33910 SAINT-DENIS-DE-PILE

LEADER en ligne de mire



Lundi 13 avril, une délégation du Pays aura 30 minutes pour convaincre de l'intérêt de la première candidature du Pays du Libournais à un programme LEADER.

L'approche retenue, dans le cadre de la stratégie élaborée

au cours du semestre 2014, fait la part belle à une toute nouvelle forme de gouvernance, qui vise une meilleure mobilisation des ressources locales du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre, un Groupe d'Action Locale (GAL) va voir le jour pour l'occasion. Ensemble d'acteurs publics (Bureau syndical) et privés, c'est le GAL qui

sera le garant de la stratégie locale de développement et qui devra la mettre en œuvre jusqu'en 2020. Un comité de programmation (émanation du GAL et représentants des partenaires institutionnels), composé d'au moins la moitié d'acteurs du secteur privé, assurera quant à lui la sélection et le financement des opérations qui seront retenues.

Une ingénierie dédiée au sein du Pays (1,5 ETP) sera entièrement dédiée à l'animation du programme, tout au long de sa mise en œuvre. Un accompagnement financier, équivalent à 80% des sommes engagées, est d'ores et déjà acté.

Contact // Jean-Charles JOURDAN